

Atelier du futur « Activités économiques »

1. Problématique générale

Ce document a pour but de servir de base à une réflexion globale sur le « développement durable » et la nécessaire cohérence entre ce concept et les réalisations de l'Agenda 21 de Bernex.

Les travaux et les propositions de l'Atelier du futur « activités économiques » s'inscrivent dans les perspectives suivantes :

- a) Agir globalement pour penser localement et
- b) Penser globalement pour agir localement

a) Agir globalement pour penser localement

Les activités économiques ne peuvent pas être pensées ou envisagées en vase clos, elles sont globales car elles s'inscrivent à la fois dans un cadre international, confédéral et local. L'économie suppose l'interdépendance et l'interaction des acteurs multiples qui sont loin d'être égaux (par exemple, une entreprise multinationale et une PME). C'est précisément cette *inégalité des agents économiques et les déséquilibres sur les marchés locaux et globalisés* qui posent problème. En outre, les activités économiques sont par les réglementations internationales (par exemple, celles de l'OMC), par les législations suisse et cantonale.

La mondialisation de la production, les nouvelles règles en matière d'ouverture des marchés imposées par l'OMC (par exemple, *l'Accord général sur le commerce des services – AGCS*), les prix bas pratiqués sur les marchés internationaux par les pays disposant d'une main-d'œuvre bon marché et la concurrence accrue, sont notamment les facteurs qui exercent une pression sur le développement des activités des PME locales.

Face à cette situation, les principes du développement durable offrent une alternative, étant donné qu'ils élargissent l'optique économique étroite par la nécessité de la protection de l'environnement et par l'exercice d'une responsabilité sociale des entreprises. Autrement dit, ils dépassent la logique étroite du marché, l'encadrent et la soumettent au contrôle démocratique.

Recommandation de l'Atelier du futur : Même si, au niveau global ou mondial, les possibilités d'action d'une communauté locale sont particulièrement restreintes, il serait néanmoins souhaitable que les autorités politiques de la commune Bernex organisent un débat politique sur l'opportunité de déclarer Bernex « **zone hors AGCS** » (*Accord général sur le commerce des services*).

Qu'est-ce qu'une « zone hors AGCS » ?

Les négociations en vue d'aboutir à l'*Accord général sur le commerce des services* (AGCS) sont entreprises dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Elles ont pour but de libéraliser 160 secteurs de services, dont la plupart sont contrôlés par les autorités publiques dans de nombreux Etats. Il s'agit notamment, des services financiers, culturels, audiovisuels radio, TV, de l'eau potable et bien d'autres services encore. Cette négociation pour la libéralisation des services publics suscite des craintes de perte d'autonomie de décision des secteurs « sensibles » du service public. Plusieurs communes en Suisse romandes Genève-Ville, Meyrin, Delémont, Romainmôtier, Renens, Le Locle se sont déclarées « hors zones AGCS ». Elles exigent davantage de transparence, un débat démocratique aux Chambres fédérales, une information continue sur l'état des négociations ou un moratoire des négociations jusqu'à ce qu'on ait pu évaluer toutes les conséquences possibles d'un tel accord. Une quarantaine de communes suisses se sont déclarées « zone hors AGCS »¹.

b) Penser globalement pour agir localement

En tenant compte du concept global du « développement durable », les membres de l'Atelier du futur « activités économiques » ont formulé une série de propositions sur les questions économiques locales.

Il est apparu dans ce cadre que la préoccupation du groupe de travail était de privilégier un développement qui ait comme réflexion de base :

- Quel développement pour plus d'emplois locaux ?
- Comment réduire la consommation d'énergie et la pollution ?
- Comment renforcer la cohésion sociale ?
- Quelles mutations sur l'aménagement du territoire seront induites, notamment par les changements technologiques prévisibles ?
- Comment participer, de façon pratique et efficace au développement durable de la commune, sur le secteur de l'économie, après avoir constaté que c'est justement la croissance économique de ces dernières années, qui a induit de nombreux dégâts environnementaux et sociaux ?

Recommandation de l'Atelier du futur : Les membres de l'Atelier proposent de créer, dans le cadre de l'Agenda 21 de Bernex, un **Groupe de réflexion prospective** qui - en collaboration avec les instances politiques et associatives - étudierait le développement économique et l'aménagement du territoire de la commune de Bernex dans les perspectives du développement durable (en appliquant les préceptes de l'écologie industrielle).

¹ Le Courrier, « Meyrin se déclare « zone hors AGCS », 20.06.2005

Ce groupe aurait pour but de :

- Participer à la réflexion sur le « Développement de Bernex Est », afin d'avoir la possibilité de collaborer à la mise en pratique des principes du développement durable, par les nouvelles entreprises qui s'y installeront.
- Etudier, dans le cadre de l'aménagement du territoire la possibilité de réaliser un « écosite ».
- Collaborer avec l'instance de pilotage du développement de Cressy, en vue de faire connaître, auprès des nouveaux habitants, la « Charte de coordination des espaces extérieurs » et de la faire appliquer par les administrateurs des nouvelles copropriétés. (l'avancement, rapide des constructions rend cette participation urgente).
- Etudier la réalisation d'un vrai centre pour le village de Bernex, avec des aménagements tels que : voies de circulation à sens unique, zone piétonne, vraie place pour un marché.
- Faciliter et améliorer l'accès aux commerces.

Qu'est-ce qu'un écosite ?

La création d'un « écosite » est inscrite dans l'Agenda 21 du canton. Cette démarche novatrice est la concrétisation des principes de « l'écologie industrielle » : le terme « écologie » renvoie au système écologique étudié par les scientifiques et l'adjectif « industriel » désigne, au sens large du terme, l'ensemble des activités humaines déployées dans la société technologique moderne. L'objectif de l'écologie industrielle est de faire évoluer le système industriel dans son ensemble, d'optimiser l'usage des ressources, tout en minimisant les impacts sur l'environnement (Professeur Suren Erkman). Le but de l'écosite (ou « écoparc) est d'établir de nouvelles interactions entre les entreprises présentes sur même site et avec d'autres agents économiques (organismes publics, consommateurs et ménages) ; par exemple, en s'efforçant d'utiliser les *déchets* des uns comme *matières premières* pour d'autres.

2. Situation économique dans la commune

La bilan économique et social de la commune montre que le *secteur tertiaire* occupe une place prépondérante dans la structure économique de la commune aussi bien en ce qui concerne le nombre d'établissements (175 établissements sur 228) que le nombre d'emplois. (1'666 sur 1'882) ².

Par ailleurs, les activités économiques occupent une *part relativement modeste* dans la création de la valeur ajoutée dans la commune. En effet, la contribution des personnes morales (les entreprises) n'a représenté que 9% des recettes fiscales de Bernex en 2002.

Partant de ce constat, les autorités de Bernex estiment que :

- Bernex a besoin d'attirer de nouvelles industries et entreprises sur son territoire ;
- Elle devrait mieux tirer profit des terrains de proximité de l'autoroute ;
- Il serait souhaitable d'augmenter les investissements pour la promotion économique de la commune, ce qui amènerait plus de revenu et plus d'emplois³.

² OFS/OCSTAT, *Recensement fédéral des entreprises*, 2001

³ Les membres de l'Atelier du futur partagent ces objectifs, tout en souhaitant les inscrire dans les perspectives du développement durable.



3. Objectifs visés par l'Agenda 21 dans le domaine économique

Dans le cadre d'établissement de l'Agenda 21 pour commune de Bernex, l'Atelier du futur « activités économiques » a reçu le mandat d'étudier les problèmes suivants :

- La promotion et le soutien des petits commerces de proximité,
- Le soutien de l'artisanat et des PME,
- (Promouvoir les produits du terroir) ⁴.

Comment lier les principes du développement durable aux activités économiques ? La réponse à cette interrogation est proposée par le "*Guide pratique PME et développement durable*" établi par le Service cantonal du développement durable du DIAE en collaboration avec les associations économiques (Chambre de commerce et d'industrie de Genève et la Fédération des syndicats patronaux). Selon ce Guide, du point de vue du développement durable, les entreprises remplissent leur rôle quand elles:

- fondent et organisent leur activité sur un meilleur équilibre entre les dimensions économique, environnementale et sociale,
- contribuent au développement du tissu économique et à une meilleure qualité de vie dans les communautés,
- contribuent à la préservation des ressources naturelles, matérielles et non renouvelables,
- se conduisent de manière responsable et respectueuse de la santé et de la dignité des personnes.

Concrètement, l'application des principes du développement durable dans les activités des entreprises revient à :

- *Etre économiquement efficace et assurer la pérennité de l'entreprise ;*
- *Intégrer les aspects sociaux pour assurer une bonne qualité de vie au travail des collaborateurs (santé, lutte contre le stress, protection contre les accidents du travail) ;*
- *Agir positivement sur l'environnement et utiliser de manière rationnelle et économe des ressources matérielles et énergétiques non renouvelables.*

C'est dans cet esprit que les membres de l'Atelier du futur ont formulé les propositions susceptibles d'entrer dans l'Agenda 21 de Bernex⁵.

4. Propositions de l'Atelier du futur

Au cours des discussions, les membres de l'Atelier du futur ont avancé les propositions suivantes :

a) *Promouvoir et diversifier les activités économiques à Bernex*

- Etudier la possibilité d'un soutien actif aux PME et aux commerces, en fonction de leurs besoins.

⁴ Cette question n'a pas été abordée par l'Atelier du futur « activités économiques ».

⁵ Voir le projet de la Charte du développement durable (Annexe 1).

- Encourager et faciliter l'installation de nouvelles entreprises dans la commune, surtout celles qui sont actives dans les nouvelles technologies (dans la perspective de créer un écosystème).
- Créer des possibilités d'accueil pour les nouvelles PME dans la commune (mise à disposition de bureaux, construction d'un nouveau centre d'artisanat).
- Promouvoir la création d'une « activité hôtelière » à Bernex, notamment, à la « Ferme de Pally » et développer l'équipement hôtelier (auberge de jeunesse comprise), dans le but d'une diversification des activités de la commune.
- Favoriser la « restauration à la ferme » (petits déjeuners, brunchs, repas à base de produits du terroir, comme il en existe, avec succès, dans bien d'autres endroits ,
- Créer (rapidement) un (mini) centre commercial et artisanal à Cressy.

b) Resserrer les liens avec les acteurs économiques dans la commune

- Faire connaître les entreprises locales de Bernex, par une *information* continue et coordonnée, par une *exposition* annuelle, par un *prix* (même symbolique) attribuée à la PME la plus dynamique de l'année qui respecte d'une manière exemplaire les critères du développement durable.
- Créer des campagnes pour faire connaître les entreprises de la commune entre elles (réseau) et auprès des habitants (exposition, brochure d'information).
- Organiser les rencontres annuelles entre les chefs d'entreprises et les autorités politiques (et élus) de Bernex.

c) Favoriser l'action des entreprises dans le domaine du développement durable

- Elaborer une « Charte du développement durable économique de Bernex » (réduction et recyclage des déchets, économies d'énergie, politique d'achat de produits respectueux de l'environnement, production moins polluante), la soumettre aux chefs d'entreprises pour signature et publier le nom des entreprises qui ont signé la Charte.
- Créer un « club du développement durable » en vue d'échanges et d'actions communes dans les domaines des achats de produits respectueux de l'environnement, des économies d'énergies, du recyclage des déchets.
- Mettre en place une *certification* (environnementale et sociale) simple que l'on peut attribuer aux entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable.

d) Mettre en œuvre les aspects sociaux et solidaires des activités économiques

Dans le concept de développement durable, les activités économiques sont étroitement liées aux aspects sociaux et solidaires et environnementaux. Ils apparaissent dans l'Agenda 21 par le biais des propositions suivantes :

- Inciter les entreprises à former les jeunes (apprentissage) et à engager les chômeurs, et accorder en contrepartie aux employeurs des *compensations fiscales*.

- Répondre aux besoins des diverses catégories de population (par exemple, personnes âgées, jeunes sans emploi et chômeurs) et leur permettre de se familiariser avec de nouveaux outils technologiques de l'économie moderne⁶.

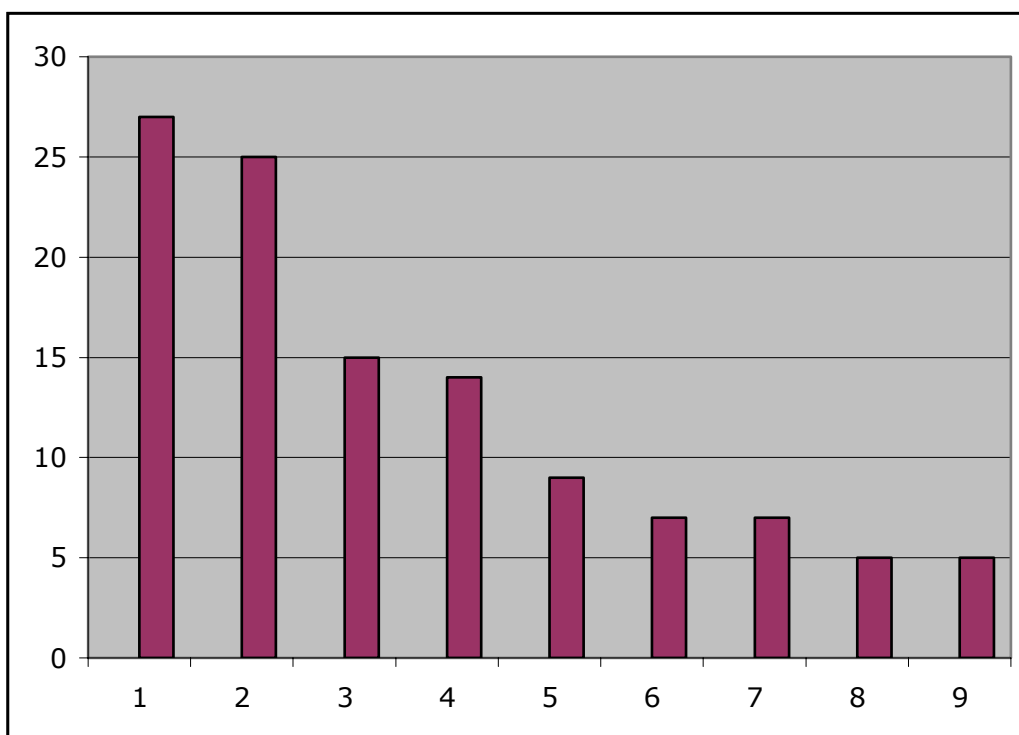
5. Classification des propositions par les membres de l'Atelier du futur

La classification des diverses propositions énoncées par les membres de l'Atelier du futur est la suivante :

1. Organiser les rencontres annuelles entre les chefs d'entreprises et les autorités politiques (et élus) de Bernex sur le thème : « Que peut faire la commune pour les entreprises ? et « Que peuvent faire les entreprises pour la commune ? » (27 points)⁷.
2. Créer des possibilités d'accueil pour les PME dans la commune (centre d'artisanat) (25 points).
3. Créer des campagnes pour faire connaître les entreprises de la commune entre elles et auprès des habitants (exposition, brochure d'information) (15 points).
4. Inciter les entreprises de former les jeunes (apprentissage), d'engager les chômeurs, et leur accorder en contrepartie des *compensations fiscales* (14 points).
5. Mettre en place une *certification* simple (environnementale et sociale) que l'on peut attribuer aux entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable (9 points).
6. Elaborer et faire signer par les chefs d'entreprise une *Charte pour le développement durable* (cf. Annexe 1) (7 points).
7. Etablir un *plan de mobilité* pour les collaborateurs de l'entreprise (par exemple, abonnements TPG, utilisation du vélo, et d'autres moyens de mobilité douce (7 points).
8. Créer un « club de développement durable » en vue de l'échange et la mise en commun dans les domaines d'achat de produits respectueux de l'environnement, économie d'énergies, recyclages des déchets (5 points).
9. Créer un prix annuel du développement durable décerné par la commune (5 points).

⁶ Cette proposition implique d'accorder le soutien à l'association Bernex.net dans son objectif de formation des personnes les moins favorisées par rapport à l'utilisation de l'informatique.

⁷ Les points ont été attribués, en fonction du classement accordé individuellement par les membres de l'Atelier à la proposition : 1^{ère} place = 10 points, 2^{ème} = 7 points, 3^{ème} = 5 points, 4^{ème} = 3 points, 5^{ème} = 2 points et 6^{ème} = 1 point.



6. Résultats de l'enquête auprès des entreprises de Bernex

Sur proposition des membres de l'Atelier du futur une enquête a été réalisée auprès des entreprises situées sur le territoire de Bernex par l'Association de Bernex.net⁸. L'étude a eu pour but de connaître le profil des entreprises bernésiennes (secteur d'activités, statut juridique, nombre d'employés), de même que les attitudes des chefs d'entreprises face au développement durable.

Deux envois successifs ont permis d'obtenir plus de 70 réponses, correspondant à 33 % des entreprises actives dans la commune de Bernex. L'échantillon des entreprises qui ont répondu aux questionnaires envoyés par la poste est le suivant : 16 % travaillent dans le secteur primaire, 19 % dans le secondaire et 51 % dans le tertiaire (14 % ont omis d'indiquer le secteur de leurs activités). Comparé aux statistiques officielles, l'échantillon reflète assez bien le profil des activités économiques à Bernex⁹.

L'enquête montre, en outre, que 24 % des répondants sont familiers à la notion de développement durable, tandis que pour 20 % des participants à l'enquête le terme du développement durable est pratiquement inconnu. Ce résultat confirme que, malgré les nombreuses références dans les discours et dans les textes, la notoriété du développement durable (et l'Agenda 21) est encore relativement basse dans l'opinion publique quoiqu'elle est en progression.

⁸ Pour consulter le questionnaire : www.coursxp.com/agenda21.pdf

⁹

Secteur	Nombre d'établissements	%
- Secteur primaire	34	12.5
- Secteur secondaire	54	19.9
- Secteur tertiaire	183	67.6
Total	271	100.0

L'enquête indique aussi qu'environ 30 % des entreprises constituent le « noyau dur » favorables au développement durable : elles sont attentives aux questions environnementales et sociales et tiennent compte de l'impact environnemental et social de leurs produits. En même temps, 26 % des répondants estiment qu'ils peuvent retirer un *avantage économique* de l'application des principes du développement durable. Ils estiment aussi qu'en faisant référence au développement durable dans leur activité, leur image en sera améliorée. Les principales craintes à ce sujet touchent l'augmentation des charges administratives et financières, de même que les difficultés de l'application « technique » du développement durable. de l'administration qui l'accompagnent.

Il n'en reste pas moins que 9 % des chefs d'entreprises sont « très intéressés » 44 % sont « intéressés », soit 53 % des répondants favorables à la création d'une *Charte du développement durable communale* (Annexe 1).

Enfin, parmi les principales attentes des chefs d'entreprises dans le domaine de la politique de développement durable se trouvent les thèmes suivants : l'organisation des rencontres entre les entreprises afin de créer un réseau des PME, l'amélioration de la circulation, création des places de stationnement devant les commerces et les entreprises, privilégier le choix des entreprises bernésiennes lors d'attribution des travaux dans la commune, disponibilité des locaux et fiscalité avantageuses (« taxe professionnelle nulle.. »), encadrement des jeunes et prise en charge des enfants des femmes qui travaillent.

Cette première enquête auprès des entreprises de Bernex aboutit à des résultats encourageants concernant l'accueil des chefs d'entreprise à l'égard de l'application des principes du développement durable dans la politique de la commune. Elle confirme que les recommandations des membres de l'Atelier du futur répondent en grande partie aux opinions et aux attentes des entrepreneurs qui ont rempli le questionnaire.

Notons, pour terminer, que l'étude complète peut être consultée sur le site www.bernex.net/agenda21.

Les membres de l'Atelier du futur « Activités économiques »

Coordinateur : M. Michel PUCHAT

Membres : Mme Rose-Marie RIEDO, MM. André CHUARD, Victor FERREIRA, Jacques MAIRE, François MOHR, Samuel OUDOT, Yves PILLET, Denis ROSSET, Pierre SPITZLI, André WAGNER, Jean-Marc ZERMATTEN

Consultant : Andràs NOVEMBER

Il s'agit d'un groupe composé d'entrepreneurs, dirigeants de PME qui connaissent bien la situation économique de leur commune.

Pour élaborer l'Agenda 21 dans le domaine économique, les membres de l'Atelier du futur « Activités économiques » se sont réunis à neuf reprises en 2005.

Annexe 1: Charte des entreprises pour le développement durable de la commune de Bernex

Pourquoi une Charte des entreprises pour le Développement durable ?

L'engagement actif des entreprises en faveur du développement durable peut avoir des effets immédiats et mesurables pour économiser de l'énergie, réduire et recycler des déchets, réduire la pollution et les nuisances, de même que dans les domaines de la création des emplois et de la formation des jeunes).

L'objectif poursuivi est d'inviter les chefs d'entreprises à adopter la « Charte du développement durable » qui constituerait un engagement en vue mettre en œuvre des actions qui répondent aux critères du développement durable.

- Elaborer et faire adopter par les chefs d'entreprise la *Charte pour le développement durable de la commune de Bernex*
- Créer un « *Club de développement durable des entreprises* » en vue de la mise en commun des informations et d'expériences
- Créer un *prix annuel du développement durable* décerné par la commune aux entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable
- Mettre en place une *certification* (environnementale et sociale) simple que l'on peut attribuer aux entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable.

« Charte des entreprises pour le Développement durable de la commune de Bernex (projet) »

Par la signature de la présente *Charte des entreprises pour le développement durable* de la commune de Bernex, la Direction et les collaborateurs de l'entreprise signataire **s'engagent à appliquer dans leurs activités les principes du développement durable, en vue de:**

Etre économiquement efficace :

- assurer la pérennité de leur entreprise ;
- optimiser les rendements en cherchant des solutions coordonnées, simples, de qualité et efficaces et respectueuses du développement durable;
- établir des relations de respect et de partenariat avec les clients et fournisseurs .

Intégrer les aspects sociaux :

- assurer une bonne qualité de vie au travail des collaborateurs (santé, lutte contre le stress, protection contre les accidents du travail) ;
- contribuer à la formation continue des collaborateurs ;
- sensibiliser les collaborateurs et les fournisseurs au développement durable ;
- développer, en relation avec les services publics communaux et cantonaux, des offres de stages de formation destinées aux jeunes.

Agir positivement sur l'environnement :

- utiliser de manière rationnelle et économe des ressources matérielles et énergétiques non renouvelables,
- encourager la réduction, la récupération et le recyclage des déchets,
- acheter les produits respectueux de l'environnement
- tenir compte des impacts environnementaux des produits utilisés,
- favoriser les produits locaux et régionaux, artisanaux, issus du commerce équitable, comportant le minimum de transports et d'emballages.